



Assises des déchets

3 OCTOBRE 2024 • CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES

Communiqué de presse août 2024

18E ASSISES DES DÉCHETS : PLUS LOIN QUE NOS DÉCHETS

Le format de cette 18e édition est exceptionnellement, plus condensé, sur une seule journée, avant une reprise de l'événement sur 2 jours, les années paires.

Au programme de la journée du 3 octobre, de 9h à 17h, 4 débats autour du fil rouge «Plus loin que nos déchets» :



Statut de déchets : risques et opportunités, le cadre législatif permettant de sortir du statut de déchet répond-il aujourd'hui aux besoins des différents acteurs ?

Premiers bilans de la loi AGEC : promulguée le 10 février 2020, la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a-t-elle atteint ses objectifs selon les différents acteurs ?

High-tech et déchets : l'intelligence artificielle et les technologies numériques connaissent une progression fulgurante. Certaines innovations ont permis de grandes avancées, d'autres ne répondent à aucun besoin. Quelle vision prospective et quelles limites ?

Empreintes et déchets : l'économie circulaire contribue-t-elle concrètement à réduire notre empreinte environnementale ? Etat des lieux et perspectives à 2050.

Avec l'intervention du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Plus d'informations et inscriptions sur le site :

www.assises-dechets.org

LES ASSISES DES DÉCHETS

Depuis sa création en 1991, cet événement biennal rassemble plus de 800 participants, professionnels des secteurs publics, privés, associatifs. Il constitue un temps et un lieu de rencontres et d'échanges privilégiés entre tous les acteurs socio-économiques du secteur des déchets ainsi que les médias nationaux et régionaux spécialisés ou généralistes, dont les partenaires médias des Assises. C'est aussi un temps et un lieu privilégiés pour les nouveaux venus dans le secteur.

Les membres du comité de pilotage des Assises _partenaires et amis sans oublier les associations de consommateurs et de défense de l'environnement_ organisent les Assises des Déchets. Ils constituent les véritables forces vives autour du déchet, dans un climat d'échanges et de collaborations qu'ils s'emploient à préserver dans une ambiance cordiale et constructive, sans tabou. *Voir la liste de nos partenaires sur www.assises-dechets.org/partenaires.*

C'est ainsi qu'ensemble nous avons procédé à la mise au point du programme des 18e Assises des Déchets qui s'efforce de répondre aux préoccupations du jour. Privilégier une économie respectueuse de l'environnement, plus solidaire ; préserver les ressources, mieux produire et moins consommer et en finir avec le gaspillage, favoriser les initiatives écoresponsables et les comportements écocitoyens sont les objectifs les plus significatifs que souhaitent aborder et partager tous les acteurs.

Programme

9h15 | Ouverture officielle, M.Thierry MEUNIER, président, Assises Nationales des Déchets

9h30-10h55 | AT1 : le statut de déchets

11h10-12h35 | AT2 : les premiers bilans de la Loi AGEC

12h40 | Cocktail déjeunatoire

14h00-15h25 | AT3 : high-tech et déchets

15h30-16h40 | AT4 : empreintes et déchets

16h45-17h00 | Intervention du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT)

17h00-17h05 | Clôture des 18e Assises des Déchets, M. Thierry MEUNIER, président, Assises Nationales des Déchets

Les déchets en France*

310 Mt de déchets produits en France (2020) dont :

- **213 Mt** de déchets déclarés de construction et déconstruction
- **64 Mt** de déchets d'activités économiques
- **34 Mt** de déchets ménagers et assimilés
- **11 Mt** de déchets dangereux
- **299 Mt** de déchets non dangereux dont 209 Mt de déchets minéraux et inertes

48 Mt de déchets envoyés vers les installations de traitement ou de valorisation des déchets ménagers et assimilés (2020)

14,5 Mt de déchets non dangereux non minéraux incinérés avec un dispositif de récupération d'énergie (2020)

15,3 Mt de matériaux recyclés utilisés en France (2019) hors bois et granulats

19,6 Mds€ sont consacrés à la gestion des déchets (2021) : gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pris en charge par le service public, gestion des déchets des entreprises et nettoyage des rues**.

* Source Ademe
** Source MTECT